

Action 2.3 Penser la mobilité autrement

Objectif 2030

Créer une animation mobilité à l'échelle du Pays, développer la pratique du covoiturage et diminuer les émissions GES des voitures

Descriptif de l'action

1) Lancer une animation sur la mobilité à l'échelle du Pays

Dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie, dispositif d'Etat dont le pilotage a été confié aux Régions, l'action « étude mobilité » a été validée. Cette étude sera menée à l'échelle du bassin de vie du Périgord Noir pour connaître les pratiques de mobilités des habitants, notamment en fonction des niveaux socio-économique et/ou socio-culturel des personnes. Une attention particulière sera apportée aux pratiques de mobilité des jeunes en alternance dans des formations de l'enseignement supérieur, jusqu'à des VTE, en lien avec les entreprises.

Cette étude devra permettre d'identifier les pistes d'actions et de réfléchir à la mise en place de solutions pertinentes en concertation avec les communautés de communes voisines afin de répondre au besoin des jeunes, des seniors, actifs et personnes en insertion.

Parmi les points de vigilance, le territoire retient la desserte ferroviaire régionale et la nécessité d'organiser des transports de proximité entre les pôles de Sarlat / Terrasson / Brive, notamment pour les jeunes étudiants ou en formation.

Lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2019, le Pays a priorisé les actions relatives au dispositif Territoire d'Industrie « schéma d'attractivité » et « besoins en compétences et perspectives de la plateforme ». L'étude mobilité sera inscrite au budget prévisionnel de 2021.

L'un des objectifs principaux du SCOT prescrit le 12 octobre 2018 concerne les déplacements et la mobilité et notamment les thèmes suivants ; enclavement/désenclavement, les déplacements quotidiens, l'accessibilité aux services, et la mobilité des publics les plus fragiles.

2) Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire

De son côté, la CCSPN réfléchira, notamment avec le CIAS pour les seniors, à la mise en place d'un système de covoiturage sur son territoire. Pour cela elle pourra s'appuyer sur plusieurs dispositifs, tels que : Rezo Pouce, Ecsyst'M, Go Too, etc. Cette réflexion sera conduite avec les EPCI voisines (CCVH, CCPF, CCDC)

Pour réduire les consommations énergétiques des déplacements en voiture, deux solutions seront proposées par la collectivité pour ses agents et élus : l'éco-conduite et le covoiturage. Cf Action 6.3

3) Développer les parkings relais de covoiturage

La ville de Sarlat dispose de trois aires de covoiturage.

La Région est propriétaire de la première, d'une superficie de 300m² soit une quinzaine de places, elle est située au giratoire du lycée Pré de Cordy.

La seconde, l'aire de Bonnefont Kauffmann, est située sur la RD704 et est en service depuis 2018.

Le Département est propriétaire de la troisième, l'aire de Madrazès qui peut accueillir trente voitures et est située au giratoire de Madrazès et dont le réaménagement est programmé pour 2020.

Il s'agira de communiquer sur ces aires notamment via la mesure 6) ci-dessous.

4) Etudier la mise à disposition de voiture pour les professionnels, les associations et les habitants

La mise à disposition de voiture en autopartage est un phénomène émergent, plusieurs initiatives ont déjà vu jour.

Dans la commune de castets d'où il est impossible de sortir sans voiture (la gare la plus proche est à 16km et aucune grande ligne de bus ne passe à proximité) un moyen de locomotion pour les personnes ne possédant pas de véhicule a été testé. La cast'air, une voiture électrique, est disponible à la location pour quelques euros pour les habitants de castet pour désenclaver le village. Au vu de son succès, la municipalité envisage d'élargir son parc avec des véhicules plus grands adaptés aux familles et un minibus.

En s'inspirant des exemples sur le territoire national et celui de la CC du Terrassonais notamment, la collectivité étudiera la faisabilité de mettre à disposition des véhicules pour les associations, aides à domiciles, missions locales, etc.

5) Renouveler ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone

La Communauté de communes a d'ores et déjà acquis des véhicules 0 carbone, via un achat groupé de véhicules électriques dans le cadre du TEPCV qui a permis de financer des véhicules électriques pour les communes de Beynac, La Roque Gageac, Marquay, Tamniès, Vézac et la ville de Sarlat.

Lors du besoin de renouvellement du parc, les communes et la CCSPN envisagent l'acquisition systématique (selon le type d'utilisation) l'acquisition de véhicules électriques plutôt que thermiques.

Le SDE24 lance un groupement d'achats de véhicules électriques. La CCSPN et la ville de Sarlat ont adhéré à ce service.

Il s'agira également de suivre l'utilisation des bornes électriques mises en place par le SDE24.

6) Elaborer une carte interactive sur les mobilités

Une carte interactive de la communauté de communes, accessible par un lien sur le site internet de la Communauté de Communes, sera créée afin de représenter les parkings, parkings vélo, pistes cyclables, vélo route, bornes électriques, covoiturage, transport en commun, location de véhicule, etc.

Il s'agira également de communiquer sur les dispositifs existants techniques et financiers (carte, signalétique parking, prime pour les déplacements des salariés à vélo, applications en lien avec les déplacements : go too, autres ?...)

L'objectif étant de mieux informer les touristes arrivant sur le territoire mais pas seulement, les riverains également qui n'auraient pas connaissance des différents moyens et structures mis en place sur les collectivités.

7) Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal

- Tiers lieu de Vézac

La commune de Vézac souhaitant redynamiser son bourg a récemment fait l'acquisition d'un

ensemble de bâtiments au lieu-dit la Viguerie (la Ramée).

Le projet de la commune est d'y créer un tiers lieux par la création de nouveaux espaces de vie, de travail et de rencontres ;

- Pour le travail : des espaces de travail partagés, bureaux, ateliers, etc.
- Pour les circuits courts : la Halle paysanne sera un lieu de valorisation de l'agriculture locale
- Pour la culture : des espaces pour des pratiques amateurs (théâtre, musique, yoga, couture etc.), café associatif, bibliothèque et salle culturelle.
- Pour l'agriculture : installation d'un maraicher sur des terres communales (Zones agricoles à valoriser).

Il est question également à plus long terme de réaliser un lotissement exemplaire permettant l'accueil de nouveaux arrivants et connecté à l'environnement proche et notamment les différents services par des voies de circulation douces.

- Tiers lieux de Sarlat la Canéda

L'association 'la pelle aux idées' créée en 2017 est à l'initiative du tiers lieux qui a vu le jour en 2019, situé avenue de Selves à Sarlat. Cet espace se compose d'un espace de coworking, d'un local de reconditionnement informatique, d'un café associatif et d'une salle de réunion.

La ville de Sarlat a pris en charge les travaux de réhabilitation du bâtiment public d'un montant de 80 000€ (financé par des fonds européens à hauteur de 80%), et finance également le fonctionnement de l'association.

- Etude de création d'autres tiers lieux

La possibilité du développement de tiers lieux dans les autres communes rurales éloignées du centre sera étudiée également (possibilité de coworking - télétravail - commerce de proximité...).

L'usine France Tabac ayant récemment fermé ses portes sur la ville centre, la Communauté de communes a pour projet d'investir les lieux et les nombreux bâtiments afin d'y créer un site dédié au développement économique orienté vers les nouvelles technologies et le tourisme numérique ; le projet Sarlatech. Cet espace comprendra des espaces de coworking, de stockage, d'accueil d'entreprises notamment via une pépinière d'entreprises accueil de structures publiques etc..

8) Favoriser le commerce ambulant pour les communes

Le commerce ambulant contribue à l'animation des communes, il répond à la recherche de qualité, de convivialité et de proximité des consommateurs et peut répondre à des difficultés de déplacement pour certaines personnes notamment les personnes âgées. Il peut mutualiser des commerces et des services (épicerie, poste...) et joue un rôle dans le maintien du lien social.

La CCSPN va réaliser une enquête auprès des élus pour connaître les besoins de la population et éventuellement soutenir financièrement ou techniquement un porteur de projet de commerce ambulant en le mettant en relation par exemple avec les différents acteurs locaux.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.3.1	Lancer une animation sur la	Pays Périgord	CCSPN / Autres	25 000€

	mobilité à l'échelle du Pays	Noir	CC	
2.3.2	Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire	CCSPN / CIAS	EPCI voisines / Auto école ou ADER	A définir
2.3.3	Développer les parkings relais covoiturage	Département		
2.3.4	Etudier la mise à disposition de voitures pour les professionnels, les associations et les habitants	Communes / CCCSPN	Autre structure publique	
2.3.5	Renouveler ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone	Collectivités et structures publiques		
2.3.6	Elaborer une carte interactive sur les mobilités	CCSPN	OT	
2.3.7	Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal	CCSPN / Communes	Europe / Etat / Conseil Départemental	Vézac : 244 200 € / montant Leader sollicité : 195 376€ Sarlat (pelle aux idées): 20 000 € de reste à charge pour la ville sur les travaux et 3000€ de subvention annuelle de l'association
2.3.8	Favoriser le commerce ambulant pour les communes	Communes	CCSPN	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de véhicules zéro carbone dans les collectivités (communes, EPCI, OT, CIAS..)	8	0	Communes
Fréquentation des bornes électriques par mois	0	0	SDE24
Nombre de tiers lieux sur le territoire	1	3	CCSPN
Nombre d'utilisateurs des tiers lieux	0	ND	Mairie de Vézac, Association pelle aux idées, autre porteurs

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	0	0	0

2021 : étude du covoiturage à l'échelle du Pays
 2021 : travail sur le covoiturage à l'échelle communautaire
 2021 : création tiers Lieu Vézac
 2022 : mise en place covoiturage à l'échelle du Pays
 2025 : Sarlatech

Secteurs d'activités concernés

Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
		X					

Résultats attendus

<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources
<input type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3			+	Neutre

Atténuation/Adaptation

L'achat de véhicules électriques par les collectivités permet de sensibiliser d'autant plus à la réduction des émissions de GES.

Points de vigilance

En cas de nécessité de construction d'aires spécifiques pour le covoiturage, une attention particulière sera portée sur leur aménagement et leur impact potentiel vis-à-vis de la biodiversité (perméabilité, plantations, alternative au tout béton).